Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier

Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier

Band: 28 (2012)

Artikel: 1954 : trois jours de grève aux usines d'aluminium de Chippis : au-delà

des consignes de paix du travail

Autor: Varone, Joël

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-520281

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1954 : TROIS JOURS DE GRÈVE AUX USINES D'ALUMINIUM DE CHIPPIS. AU-DELÀ DES CONSIGNES DE PAIX DU TRAVAIL

JOËL VARONE

L'équipe du matin ne reprendra pas le travail et les 1700 ouvriers du site s'engagent dans une grève de trois jours, une grève pour leur dignité, pour obtenir les augmentations de salaire que les mécanismes de paix du travail inclus dans leur Convention collective de travail ne permettaient pas d'obtenir.

Ainsi le tract anonyme rappelait que l'exercice de négociation avait ses limites: «Quelques ouvriers de différents services viennent de se réunir pour examiner le conflit des salaires qui vient d'être arbitré [...] La Commission ouvrière a fait son travail. La Direction ne fait pas ce que ses possibilités lui permettraient de faire. Ouvrier, toi, fais le tien et proteste par cette grève.»²

Ces trois jours de grève constitueront la dernière expérience de lutte aux usines d'aluminium valaisannes. Elles se placent à un tournant, dans un Valais en pleine mutation économique, une année après l'émeute paysanne de Saxon qui avait coupé la ligne de chemin de fer reliant Genève à Milan, dans un Valais se modernisant, entreprenant ses grands chantiers (dont le barrage de la Grande Dixence) et vivant sa deuxième vague d'industrialisation en abandonnant sa politique

¹ Cet article est une adaptation du mémoire de licence de l'auteur : Joël Varone, Les 50 ans de la grève aux usines d'aluminium et les luttes ouvrières à Chippis, Université de Lausanne, 2004. Afin de faciliter la fluidité de la lecture, nous renvoyons le lecteur à ce travail concernant l'appareil critique et les sources. La nomenclature des archives adoptée dans cet article reprend celle du mémoire.

² Archives FOMH de Sierre, carton 6.

agricole protectionniste. De nombreux petits paysans étaient poussés à se prolétariser, offrant leur force de travail comme ouvriers dans les usines ou comme manœuvres dans les grands chantiers.

Cette grève déclencha immédiatement un fort élan de solidarité, qui allait être repris dans les colonnes même du journal local conservateur Le Nouvelliste qui, revenant sur les événements dans son édition des 21-22 août 1954, estimait: «La grève a pleinement réussi. Elle fut une démonstration, elle fut une preuve. Ouvriers de la FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers de la métallurgie, syndicat minoritaire), de la FOMH (Fédération des ouvriers sur métaux et de l'horlogerie, aujourd'hui UNIA), non syndiqués, tous entrèrent dans le mouvement, tous dirent oui au mot d'ordre lancé par un simple papillon, déposèrent les outils, le lundi matin, tous devinrent des grévistes. Cette preuve d'unité, cette marche en commun, voilà une première et ample réussite, aux dépens de personne d'autre, mais c'est une victoire sur eux-mêmes, sur leurs petits égoïsmes et sur tout ce qui les sépare, sur les étiquettes et sur les opinions divergentes. C'est une unité dans l'action. Dans le même engagement précis et concret. Une unité dans la liberté, dans le respect des autres, dans l'adhésion librement consentie par tous. Et cela non plus, personne ne pourra l'oublier.»

Comme une étincelle

Au deuxième jour de la grève, les militants à son origine envisagèrent même d'étendre le conflit. Des contacts étaient pris avec les ouvriers du chantier de la Grande Dixence, des usines chimiques haut-valaisannes de la Lonza ou encore de la Ciba à Monthey. A l'origine des papillons avec d'autres militants, Albert Dussex, rédacteur du journal du parti socialiste *Le Peuple valaisan*, précisait dans l'édition du 29 septembre 1954: «Nos militants dans les grandes usines valaisannes avaient été alertés et étaient prêts pour agir en faveur d'une grève de solidarité. Le mercredi soir [11 août, dernier jour de grève], un appel attendait d'être roulé, et même les véhicules étaient réquisitionnés.»

Le syndicat au secours des patrons

Cet élan fut pourtant stoppé au petit matin du jeudi 12 août. La direction du syndicat de la FOMH, informée par la direction de l'usine de la grève, s'était employée par tous les moyens à stopper au plus vite le mouve-

ment, reprenant les négociations avec la direction, menées au début par un comité de grève élu par les ouvriers. C'est ainsi qu'elle présenta aux grévistes un accord conclu la veille avec la direction sous les auspices des autorités valaisannes. Cet accord ne garantissait aucune augmentation de salaire, admettant seulement qu'il n'y aurait pas de représailles. Beaucoup d'ouvriers demeurèrent sceptiques. Germain Varone, membre du comité de grève, se souvient: «Le jeudi matin, le syndicat nous a conseillé de reprendre le travail. Ils nous suppliaient, à la salle de gymnastique, pour qu'on reprenne le travail. On a repris le travail sans savoir vraiment ce que la direction allait nous donner comme augmentation.» Dans la salle les ouvriers se taisaient. Personne ne demandait la parole, personne ne protesta, personne n'applaudit. La direction du syndicat avait réussi à confisquer le mouvement.

Dès le début du mouvement, la FOMH s'employa à briser la grève. C'est parce qu'elle avait conscience de la position de la FOMH et en avait déjà fait par le passé l'expérience que la Commission ouvrière de l'usine (qui comptait 14 membres syndiqués de la FOMH sur 16) prépara le mouvement en dehors des instances du syndicat, avec des militants socialistes et des syndicalistes de la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, aujourd'hui intégrée à UNIA). Cependant, la Commission ouvrière n'était pas prête pour autant à rompre avec l'appareil syndical et accepta que les secrétaires de la FOMH prennent en main les négociations durant le mouvement.

La direction de l'usine d'aluminium utilisa le syndicat, qui s'était engagé à respecter depuis 1937 la paix absolue du travail, pour mettre fin à la grève. Le directeur général de l'AIAG rappelait ainsi le mardi matin (deuxième jour de grève) aux secrétaires syndicaux de la FOMH: «Les ouvriers ont aussi des obligations, par suite de la Convention. Il faut aller dire aux ouvriers des fours de la nuit d'aller travailler. C'est la tâche de la FOMH. Pas le droit de cesser le travail. C'est le devoir de MM. Frey et Rey [secrétaires syndicaux locaux] d'aller dire aux ouvriers de reprendre le travail.»⁴

³ Interview de Germain Varone, 21.7.2004.

⁴ Procès-verbaux de la grève, Séance de 20h30, p. 2, archives FOMH de Sierre, carton 6.

Le directeur n'était pas obligé de rappeler cet ordre des choses... La veille (lundi 9 août), informé du déclenchement de la grève, le secrétaire central de la FOMH Emile Giroud envoyait une première missive au secrétariat syndical de Sierre: «L'arrêt de travail qui nous est annoncé est une surprise et nous regrettons cet acte tout en dégageant nos responsabilités pour ce qui peut advenir encore. [...] Nous devons donc vous prier d'intervenir de tout votre poids auprès des ouvriers pour qu'ils reprennent le travail sans plus tarder. [...] Un arrêt prolongé de l'Usine peut avoir des conséquences graves pour l'ensemble des ouvriers. Il ne sert à rien, pour les ouvriers, de prolonger le mouvement.»⁵

Le 18 août, la FOMH reconnaissait d'ailleurs pleinement son action. Dans son journal *Latte syndicale*, elle écrivait que «malgré les efforts de la FOMH et de la Commission ouvrière pour calmer les esprits, une grève sauvage éclata néanmoins, grève à laquelle les mêmes organes s'efforcèrent avec succès de mettre un terme». Un tel communiqué ne correspondait à aucune tactique pour éviter une amende conventionnelle, mais reflétait bien l'intégration par la FOMH de son rôle de chien de garde du patronat contre d'éventuels fauteurs de trouble grévistes. L'association patronale envoyait en effet le 14 août à la FOMH un courrier indiquant qu'elle renonçait à toute plainte, prétextant la mort de Konrad Ilg, le père de la paix du travail, dirigeant de la FOMH et fondateur de la section de Chippis, pour justifier son geste: «Le décès de M. Ilg nous engage à renoncer à cette plainte. Nous tenons, en ces jours, à placer notre droit au second plan en mémoire de cette éminente personnalité et de son œuvre en faveur de la paix du travail.»⁶

Le secrétaire central de la FOMH Emile Giroud alla même de son côté jusqu'à reprendre contact après la grève avec le conseiller d'Etat valaisan Roger Bonvin pour lui demander, dans un courrier du 14 septembre 1954, des précisions quant aux accusations de l'association patronale qui affirmait que la grève de Chippis aurait été noyautée par des éléments communistes. Il lui demandait de le renseigner le plus rapidement possible, étant entendu qu'en tant que syndicaliste il avait «pour mission de sauvegarder la paix du travail en Suisse romande»⁷.

- 5 Lettre d'Emile Giroud au comité de la section de Sierre, à la commission ouvrière de l'Usine de Chippis, 9.8.1954, archives FOMH Sierre, carton 6.
- 6 Lettre de l'Association patronale des constructeurs de machines et industriels en métallurgie au Comité central de la FOMH, 14.8.1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.
- 7 Lettre d'Emile Giroud à Roger Bonvin, 14.9.1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

Une longue histoire de paix du travail

Emile Giroud connaissait bien les usines d'aluminium de Sierre et Chippis. Il était déjà secrétaire central à la FOMH quand une grève similaire se déclencha dans le courant du mois de juin 1942 pour des augmentations de salaire, en pleine Deuxième Guerre mondiale, alors que les usines réalisaient des bénéfices record en fournissant de l'aluminium à l'Allemagne nazie. Il était déjà personnellement intervenu, contre la Commission ouvrière de l'époque, pour faire reprendre le travail. Dans un document d'archive de la FOMH intitulé Le conflit de Chippis, juin 1942, Considérations sur une intervention éventuelle de l'armée dans les conflits de travail, la FOMH reconnait «être intervenue pour faire reprendre le travail. Elle a évidemment mécontenté les ouvriers mais elle l'a fait parce que c'était dans l'intérêt supérieur du pays». Lors de l'assemblée générale de la section de Chippis d'octobre 1942, Giroud revint sur la grève en expliquant que «cette entreprise est d'intérêt national puisque nous recevons en contrepartie de l'aluminium livré, du charbon et autres matières premières. [...] Les pays voisins ont un urgent besoin de notre aluminium pour continuer la guerre. [...] Si des conflits sociaux importants arrivent en ce moment, s'il y a des gens qui souhaitent ces conflits, ce sont des criminels, parce qu'ils cherchent à livrer la patrie à une idéologie nouvelle. [...] Qui nous dit alors que l'Axe tolèrera au milieu de cette Europe en effervescence un si mauvais exemple?»8

Déjà à l'époque, les tensions étaient vives entre la Commission ouvrière et la centrale syndicale. La base syndicale sentait bien que la paix du travail transformait le syndicat en un outil au service du patron. Un ouvrier, Moser, s'exprimait ainsi devant ses collègues lors de la séance du 14 juin 1942 de la Commission ouvrière de Chippis: «Les ouvriers disent qu'on aurait pas dû intervenir [pour briser la grève] car on a pris le parti du patron contre eux. Pour les défendre on n'avait pas le droit d'intervenir mais quand la grève est là on peut le faire.» Le procès-verbal de la séance fait aussi état d'un ouvrier, Pfamatter, qui «se demande si Ilg n'a pas subi une pression du Conseil fédéral pour signer cette Convention afin de maintenir les salaires bas pendant la guerre à laquelle on s'attendait déjà».

Assemblée générale de la section de Chippis, 18 octobre 1942, archives FOMH de Sierre, carton 3.

⁹ Procès-verbal de la réunion des membres de la Commission ouvrière et des militants de l'usine, 14.6.1942, archives FOMH de Berne, Fonds Chippis 04-005.

1954 : les délégués romands de l'industrie contre la paix du travail

La situation ne sera guère différente en 1954. La distance était grande entre la Commission ouvrière, emmenée alors par Marc Salamin et Charles Florey, et, de l'autre côté, la centrale de la FOMH et son responsable local Théodore Frey. Cela faisait cinq ans que les ouvriers des usines d'aluminium revendiquaient des hausses de salaire. A chaque fois la direction refusait catégoriquement d'entrer en matière. A chaque fois le syndicat intervenait pour empêcher toute action et saisir, comme le prévoyait la Convention, un tribunal arbitral qui, au final, n'accordait que quelques centimes aux ouvriers. Ainsi en 1950, sur les 15 centimes réclamés, les ouvriers n'en ont reçu que 7,5. En 1951, sur les 20 centimes réclamés, que 5.

En 1954, la coupe était pleine. En assemblée générale le 7 mars 1954, le président de la Commission ouvrière Marc Salamin «s'étonne qu'ici personne n'a protesté contre le renouvellement de la convention. On l'entend souvent à l'usine. [...] Le collègue Tissonnier Daniel pose la question de savoir dans quelles conditions nous aurons intérêt à renouveler la convention. Le collègue Bovier Camille demande pourquoi seuls les secrétaires ont discuté de ces problèmes pour le moment.»¹⁰

Quelques semaines avant la grève, le 10 juillet 1954, se tenait à Zurich la Conférence d'industrie de la FOMH qui devait ratifier la reconduction de la convention de paix du travail pour une durée de quatre ans. Les délégués de la section de Chippis, Charles Florey, Marc Salamin, Eric Zufferey et Charly Delaloye, devaient tous jouer un rôle moteur lors de la grève du 9 août 1954.

Lors de cette conférence, un clivage important apparut entre d'une part l'appareil central, à dominante alémanique, et d'autre part les sections romandes. Ces dernières adoptèrent une position critique vis-àvis de la convention en soutenant l'idée de ne pas la prolonger pour cinq ans, comme le souhaitait l'appareil, mais pour une année seulement afin de faire pression sur les patrons. Au début de l'année, la FOMH prenait prétexte du renouvellement de la convention pour lancer une campagne en faveur d'un salaire minimum à 2 francs de l'heure. Campagne poudre aux yeux, qu'elle abandonnait dès le printemps sous prétexte que ce

minimum serait insupportable pour les petites usines. Elle se concentrait avant tout sur la reconduction de la paix du travail.

Fort prudemment, les délégués de Chippis appuyaient la proposition romande de renouvellement pour une année seulement. Eric Zufferey prit ainsi la parole à la Conférence de l'industrie: «Je critique avant tout le fait que durant ces deux dernières années nous n'avons pratiquement pas obtenu d'augmentation généralisée des salaires même si la convention a apporté sans aucun doute des améliorations pour Chippis. Parce qu'il reste encore des revendications générales à discuter avec les patrons, je suis aussi pour que l'on ne renouvelle que pour une année la convention.»¹¹

L'intervention des collègues de Chippis allait susciter la colère de la direction de la FOMH et de Konrad Ilg en personne qui, d'un ton paternaliste, leur répondit: «Il est inapproprié pour les collègues de Chippis de critiquer la convention vu les avantages qu'ils ont obtenu grâce à elle.» Le dirigeant historique de la FOMH et fondateur de la section de Chippis leur reprochait de cracher dans la soupe...

Lors du débat, les romands se trouvèrent isolés et la convention fut prolongée pour une durée de cinq ans par 173 voix contre 41. Suite à ce résultat, le délégué Huguenin du Locle déposa une nouvelle motion qui demandait alors le refus de la convention. Cette motion ne reçut que 31 voix contre 173. Dix personnes s'étaient abstenues. Les délégués de Chippis soutinrent la motion. Ils étaient bien déterminés à faire grève.

La grève malgré tout

Dans une séance de la Commission ouvrière du 30 mai 1954, «le collègue Salamin Marc pense que nous ne devons pas marchander. Si nous n'obtenons pas le minimum de Fr. 1.80 par la conciliation, il y aura un arrêt de travail.»¹³ Quelques jours avant que la grève n'éclate, dans des notes archivées au syndicat de Sierre, Marc Salamin confirmait sa détermination à ne plus jouer les briseurs de grève: «Si les ouvriers travaillent encore à l'usine, c'est que nous les avons priés de nous faire confiance. Des collègues sont venus me trouver à la maison pour me

¹¹ Protokoll der Industriekonferenz der Machinen- und Metallindustrie, 10.7.1954, p. 1-2, archives FOMH de Berne 04-0002.

¹² *Ibid*.

¹³ Séance de la Commission ouvrière, 30.5.1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

CAHIERS AEHMO 28, 2012 PAGE 70

dire de ne plus continuer les débats. Je leur ai dit que je n'étais pas partisan de la violence aussi longtemps qu'une possibilité de discussion existe. Lors de l'arrêt de travail de 1950, MM. Guler et Siegrist [directeur général de l'AIAG et directeur de l'usine de Chippis] m'ont demandé de faire reprendre le travail après discussion à la cantine et après certaines conditions les ouvriers m'ont répondu: "nous reprenons le travail pour toi, mais pour les patrons, rien à faire." Cette fois je n'agirai pas de même, je laisserai ce soin à la direction, je ne veux plus être l'éternel conciliateur. De mon côté, je renseignerai le public de ce qui se passe aux usines de Chippis, car nous estimons que nos revendications sont justes.»¹⁴

Les négociations avec l'usine sur des augmentations de salaire échouaient une nouvelle fois. Le 30 juin 1954, la Commission ouvrière cédait à la demande de la FOMH de tenter une nouvelle fois la voie du tribunal arbitral qui tint trois séances, les 15, 22 et 30 juillet.

Au terme de ces trois séances, le tribunal arbitral ne proposait qu'une augmentation de 4 centimes, soit une enveloppe de 125'000 francs (équivalant au salaire annuel d'un sous-directeur de l'entreprise). Cela n'empêcha pas le syndicat de crier victoire et même de diffuser un tract début août qualifiant le résultat de succès: «Etant donné la résistance patronale, ce résultat peut être considéré comme un succès, surtout après les améliorations déjà obtenues en 1950 et 1951. [...] Ce dernier succès doit engager les ouvriers qui ne sont pas encore syndiqués à rejoindre les rangs de la FOMH. Par l'indifférence qu'ils ont manifestée jusqu'ici, les non-syndiqués ont affaibli la cause des ouvriers et renforcé celle des patrons. S'ils ont des raisons de ne pas être satisfaits de leurs conditions de travail, ils doivent le montrer en adhérant au syndicat, seul moyen dont disposent les travailleurs pour améliorer leur sort dans l'entreprise.»¹⁵ Le 9 août, quelques jours après avoir reçu le tract de la FOMH, les ouvriers de Chippis allaient avec courage et dignité faire la démonstration qu'ils disposaient, unis, d'autres moyens.

¹⁴ Marc Salamin : Le conflit des salaires, usines de Chippis, p. 3-4, archives FOMH de Sierre, carton 6.

¹⁵ Mouvement des salaires à Chippis, tract FOMH de début août 1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

Grève et confiscation de la grève

La grève du 9 août 1954 a été préparée loin des instances centrales du syndicat. La Commission ouvrière s'était entre autres appuyée sur des militants du Parti socialiste valaisan qui se chargeront notamment de déposer des tracts d'invitation à la grève devant les portes de l'usine.

La grève, partie des laminoirs, toucha toute l'usine. Durant la matinée, les ouvriers furent réunis au foyer du personnel pour prendre les directives, décider des revendications et élire un comité de grève qui se composait de la Commission ouvrière ainsi que d'une dizaine d'autres ouvriers. Dans un geste de bonne volonté, les grévistes mirent sur pied un service minimum pour entretenir les fours d'électrolyse afin de ne pas provoquer de casse.

C'est le comité de grève qui mènera les premières négociations avec la direction de l'usine, le matin même dès 10h30, sans la présence des secrétaires de la FOMH.

C'est aussi durant la matinée que l'AIAG sommait le syndicat d'intervenir pour faire reprendre le travail. Le secrétaire local de la FOMH, Théodore Frey, participa ainsi dès la deuxième séance de négociation le lundi soir à 17h30. Il ne pouvait que constater devant les patrons que «si nous allons dire aux ouvriers de reprendre le travail, ce sera le discrédit des organisations syndicales. Les ouvriers se libéreront et vous vous trouverez devant des ouvriers libres de la convention. [...] Avez-vous avantage à travailler avec des ouvriers organisés ou des sauvages?»

Il assurait toutefois les directeurs de l'usine que «la CO et la FOMH feront leur devoir. Nous sommes conscients de la nécessité du maintien de l'exploitation des fours»¹⁶.

La grève était très bien suivie. Hormis les personnes du service minimum pour l'entretien des fours (essentiellement des cadres et des employés de bureau qui connurent à ce moment les rudesses des conditions de travail des ouvriers des fours), personne ne travaillait. L'équipe du lundi après-midi n'avait pas repris le travail. Les ouvriers passèrent la nuit sur place, dormant au foyer ou dans les cafés de Chippis.

¹⁶ Procès-verbaux de la grève, Séance du 10crt, 14h30 au Bellevue, p.5-6, archives FOMH de Sierre, carton 6.

Attitude autoritaire de l'usine

Au deuxième jour de grève, la détermination était intacte. La détermination des ouvriers ne fit d'ailleurs que croître au fur et à mesure de la grève. La direction de l'AIAG contribuait à entretenir cette combativité en se montrant arrogante et inflexible.

Le directeur Hurzeler au premier jour de grève haranguait les ouvriers en les rabaissant au statut de prisonniers de droit commun: «Reprenez votre travail. L'affaire a été jugée à Lausanne pour 4 cts. C'est donc terminé. Vous avez été jugés, et, comme à Crêtelongue, il ne reste qu'à accepter le jugement.»¹⁷

Arrivé le mardi matin, le directeur général, Anton Bettschard, traitait les délégués ouvriers aux négociations avec mépris, refusant toute entrée en matière sur des augmentations de salaire: «Nous sommes venus en Valais pour gagner de l'argent, pas pour entretenir des péquenots.»¹⁸

La direction fit même imprimer des tracts en fin de matinée qui, outre les déductions de salaire pour les grévistes, prévenait que «les ouvriers qui ne reprennent pas leur travail incessamment seront considérés comme licenciés»¹⁹. Après cette nouvelle provocation patronale, les ouvriers décidèrent d'arrêter complètement l'usine en évacuant les personnes qui étaient au service minimum à l'entretien des fours. Entre temps, des ouvriers avaient saisi plusieurs paquets des imprimés de la direction et les avaient jetés dans le Rhône.

Des négociations hors de portée des grévistes

Heureusement, la direction de l'AIAG, qui ne faisait que jeter de l'huile sur le feu, pouvait compter sur la FOMH dans son rôle de pompier de la paix du travail.

C'est ainsi que lors de la séance du mardi matin, le secrétaire syndical Théodore Frey proposait de continuer de se rencontrer, mais à l'écart des grévistes, à l'hôtel Bellevue de Sierre dans l'après-midi. Le secrétaire central de la FOMH, Emile Giroud, arrivait à ce moment-là à Sierre. Du côté patronal, le secrétaire patronal Dubois avait également fait le déplacement.

- 17 Feuille séparée rapportant les paroles de M. Hurzeler, archives FOMH de Sierre, carton 6. Crêtelongue est le pénitencier du Valais central, à Granges.
- 18 Cité par Frank Garbely: «Valais, le canton Alusuisse», *Alusuisse 1888-1988, une histoire coloniale en Valais et dans le monde,* Lausanne, Editions d'en bas, 1989, p.216.
- 19 Cité par le journal Le Confédéré, 11 août 1954, p. 6.

Cependant, les grévistes, qui se trouvaient encore à Chippis, décidèrent de ne pas se laisser faire et n'acceptèrent pas que l'on tienne des réunions loin d'eux. Ils se rendirent ainsi en manifestation à l'hôtel Bellevue à Sierre pour maintenir la pression et montrer leur détermination. Ils étaient plus de 600, en rang par quatre, avec des tambours et une petite fanfare à se rendre sur la place devant l'hôtel, ne laissant qu'un petit piquet de grève devant les portes de l'usine.

Il était cependant trop tard. Emile Giroud s'était employé à convaincre tout le monde de l'opportunité de solliciter le Conseil d'Etat valaisan pour une médiation. Voyant que les grévistes ne voulaient pas se laisser déposséder, les négociations se déplaçaient ainsi désormais au Palais du gouvernement à Sion.

Il fallut, sur la place de l'hôtel Bellevue, toute l'énergie du secrétaire central de la FOMH pour convaincre les ouvriers de ne pas se rendre à Sion, de laisser la délégation ouvrière négocier. La FOMH pouvait aussi compter sur les délégués ouvriers, qui n'étaient pas prêts à rompre avec leur syndicat et s'en étaient remis à l'expertise de l'appareil syndical pour la conduite du mouvement, une fois celui-ci déclenché.

Ainsi, tous les orateurs, selon le *Confédéré* du 11 août 1954, recommandèrent aux ouvriers «de rester calmes et dignes. Ils leur proposèrent également de regagner leurs foyers» jusqu'au lendemain à 14h00 où un rassemblement était prévu devant l'usine. «Les ouvriers obéirent à ces directives et, en cars, rejoignirent leurs domiciles que beaucoup n'avaient pas revus depuis lundi matin.»

Quand les ouvriers revinrent en car devant les portes de l'usine le mercredi vers 13h30, aucune avancée dans les négociations n'avait été encore obtenue. Par contre la tension était vive: les ouvriers avaient tous reçu à leur domicile le tract de la direction annonçant que la poursuite de la grève entraînait la rupture des contrats de travail. Selon le *Nouvelliste* du 12 août, sur place, le président de la Commission ouvrière, Marc Salamin, devait supplier «les grévistes de ne pas descendre à Sion afin de ne pas incommoder le Conseil d'Etat». Il pria les grévistes de rentrer à nouveau chez eux et de se donner rendez-vous le jeudi 12 août à 6h00 à la salle de gymnastique de Chippis. Avant de retourner au Palais du gouvernement à Sion, Marc Salamin alla trouver les membres de la Commission ouvrière afin de préparer la séance du lendemain, se doutant que, s'il y avait un accord, ce dernier ne pouvait qu'être mitigé.

La position des autorités valaisannes

Le mardi soir, le Conseil d'Etat valaisan ne voulut pas recevoir les délégations aux négociations ensemble. Fait significatif, la délégation ouvrière fut elle-même reçue séparément. Ainsi le Conseil d'Etat s'entretint-il d'abord avec les secrétaires syndicaux avant de recevoir les délégués ouvriers de Chippis.

Le Conseil d'Etat avait compris qu'il fallait s'appuyer sur l'appareil syndical pour imposer une reprise rapide du travail. Les négociations durèrent toutefois jusqu'au mercredi soir tant la partie patronale était inflexible. Si cette dernière était d'accord de rouvrir des discussions sur les salaires selon les règles conventionnelles, elle persistait à vouloir considérer qu'il y avait rupture du contrat de travail et voulait se réserver le droit de porter plainte aux instances conventionnelles pour violation de la paix du travail. Le secrétaire patronal rappelait au Conseiller d'Etat Marcel Gard: «Vous devez bien comprendre que devant la gravité de la situation, nous soyons obligés de mettre les points sur les i.» Ce sur quoi, excédé par l'arrogance patronale qui bloquait toute reprise de travail, le Conseiller d'Etat finit par répondre: «Oui! mais il ne faut pas que les points soient plus grands que les i.»²⁰

La position du Conseil d'Etat était toutefois moins un soutien aux ouvriers qu'une réaction excédée devant l'entêtement patronal sur des questions de forme. Après la grève, dans sa séance du 20 août 1954, le Conseil d'Etat chargeait le Département de Justice et Police de rechercher l'imprimeur de l'appel à la grève. Il demandait aussi au Département de police d'examiner si l'article paru dans la presse socialiste et signé par Albert Dussex quelques jours avant la grève ne constituait pas une provocation au sens de l'article 259 du Code pénal. En 1955, Cyrille Pitteloud, conseiller d'Etat valaisan fraîchement à la retraite et ancien ministre du Département de Justice et Police, faisait son entrée au Conseil d'administration de l'AIAG...

Le Conseil d'Etat ne jugeait donc pas fondamentalement irrecevables les exigences patronales. C'était la forme qu'il fallait changer. Déjà le mardi soir, il était rappelé aux patrons: «Il faut au moins dans la forme des changements si nous voulons une entente pour demain matin.»²¹ Ce n'est ainsi que mercredi soir, à 22h00, qu'un accord put être trouvé.

²⁰ Procès-verbaux de la grève, Séance de 15h au gouvernement, p.8, archive FOMH de Sierre, carton 6.

²¹ *Ibid.*

Ce dernier ne comportait aucune avancée concrète, il n'y avait qu'un engagement patronal à rouvrir des négociations et à reprendre tous les ouvriers: «Tous les ouvriers restent dans l'effectif et seront réoccupés au plus vite, au fur et à mesure de la remise en marche des installations.»²²

Après la grève, la répression...

Le travail reprit le jeudi matin 12 août 1954 dans une ambiance lourde. Tous les ouvriers ne purent reprendre toutefois le travail, les fours ayant été éteints et l'aluminium ayant refroidi dans les cuves, seuls 1434 ouvriers sur 1771 recommencèrent leur travail. Il y eut aussi plusieurs licenciements de membres du comité de grève, en violation de l'accord passé sous l'égide du Conseil d'Etat. Ce fut le cas de Maurice Zufferey (22 ans de service), Joseph Aymon, Robert Locher (19 ans de service), et Bernard Moser. La Commission ouvrière se battit alors pour leur réintégration. Une interpellation fut même déposée en ce sens par un député du Grand Conseil valaisan. L'usine dut faire marche arrière. Cependant, elle ne reprit que deux ouvriers, Joseph Aymon et Robert Locher étant trop dégoûtés pour revenir travailler à l'AIAG.

Dégoûté également, le président de la Commission ouvrière, Marc Salamin. La direction, sans oser le licencier, s'était acharnée sur lui depuis la fin de la grève. Comme le rapporte le secrétaire syndical Alfred Rey: «Il s'agissait de trouver une raison pour le congédier. Comme elle ne fut pas trouvée, une autre méthode fit ses preuves. De diverses manières, changements intempestifs de place de travail et autres chicanes mesquines rendirent l'air irrespirable pour l'intéressé qui de luimême donna son congé.»²³

...et la solidarité

Marc Salamin était aussi dégoûté par l'attitude de sa direction syndicale après la grève. Il écrivit ainsi un courrier le 21 août 1954 au Comité central de la FOMH avec Charles Florey: «Nous sommes obligés de constater que l'intérêt de la classe ouvrière n'a pour vous aussi que peu d'importance. Il est certainement plus facile de défendre l'argent que

²² Procès-verbal de l'entente intervenue sous les auspices du Conseil d'Etat du Canton du Valais, 11.8.1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

²³ Alfred Rey: Témoin et acteur d'un siècle d'évolution valaisanne et suisse. De la confrontation au dialogue. D'un canton agricole à un canton inudstriel, FTMH, 1993, p. 157.

CAHIERS AEHMO 28, 2012 PAGE 76

le travail.»²⁴ Non seulement la FOMH ne reconnaissait pas cette grève qu'elle qualifiait de «sauvage», mais le syndicat refusait de verser aux ouvriers des indemnités. Ce n'est que parce que l'Action catholique ouvrière de Sierre lança une récolte de fonds pour les grévistes et que les ouvriers de Chippis menaçaient de démissionner du syndicat que la FOMH se résolut à verser au mois de novembre une indemnité d'un montant total de 36'000 francs sur une perte de salaire évaluée à 100'000 francs. Entre temps, le 25 août 1954, la Commission ouvrière écrivait au Comité central de la FOMH: «Vu l'élan moral donné par la grève, nous pouvons transformer cet événement en succès syndical ou en catastrophe.»²⁵ La FOMH n'entendait cependant pas soutenir l'idée qu'une atteinte à la paix du travail pouvait constituer une victoire... Elle finit toutefois par être réceptive aux demandes des ouvriers, surtout quand ces dernières prirent la forme de la lettre suivante, datée du 30 septembre 1954 et adressée au secrétariat de la FOMH de Sierre: «Maintenant, Messieurs, il faut nous payer les trois jours de grève, sinon il y a démission totale des ouvriers ou la chose pourrait changer que vous serez obligés, d'ici peu, de préparer vos valises.»²⁶

Changements à la tête de l'usine et politique de conciliation

Si la grève de 1954 ne permit aucune remise en cause de la politique syndicale de paix absolue du travail de la FOMH au sein des membres du syndicat, elle eut son influence sur l'AIAG qui comprit la nécessité de mieux intégrer le personnel, la Commission ouvrière ainsi que le syndicat afin d'éviter toute rupture de la paix sociale.

Dès janvier 1955, le directeur de l'usine, M. Hurzeler, fut remplacé par M. Werner Syz qui organisa peu avant son entrée en fonction une visite de l'usine pour la presse et la population afin de rétablir l'image publique de l'entreprise. Un journal interne à destination des ouvriers fut publié afin de rétablir le contact avec le personnel, *Allô Chippis*.

²⁴ Lettre de Charles Florey et Marc Salamin au Comité central de la FOMH, 21 août 1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

²⁵ Lettre de la Commission ouvrière des usines de Chippis au Comité central de la FOMH, 25 août 1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

²⁶ Lettre au Secrétariat FOMH de Sierre, 30 septembre1954, archives FOMH de Sierre, carton 6.

Sachant qu'elle pourrait compter sur les secrétaires de la FOMH pour l'encadrer, la nouvelle direction accorda aussi plus de droits à la Commission ouvrière (qui était entre temps débarrassée des éléments les plus revendicatifs qui avaient organisé la grève). Revenant 25 ans après la grève sur cette évolution, Alfred Rey écrivait dans les colonnes du *Peuple valaisan* du 24 août 1979: «La commission d'entreprise prit de plus en plus d'importance. D'un petit bureau avec quelques heures de présence du secrétaire de la commission d'entreprise, on est passé à un secrétaire à temps entier. Le rôle du président a considérablement changé pour devenir un poste permanent.»

Ces avancées, les ouvriers de Chippis les payèrent au prix de leur indépendance. La grève de 1954 allait être la dernière de l'histoire des usines d'aluminium jusqu'aujourd'hui. Le renforcement de la Commission ouvrière alla de pair avec le renforcement du contrôle tant de la FOMH que de la direction de l'usine sur l'orientation des membres de la Commission ouvrière, unies dans la défense de la paix du travail et des intérêts de l'usine. Une union qui ira quelques années plus tard jusqu'à défendre l'usine contre les agriculteurs qui se plaignaient des effets de la pollution au fluor qu'engendrait son activité sur les cultures, ne faisant aucune bataille pour faire reconnaître les nombreux cas de fluorose des ouvriers de l'aluminium...



Jules Fellay et un collègue, usine de Chippis, années 1930.